



Commission de l'éducation et de la formation

3121 - Construction et restructuration des collèges publics

Restructuration et extension du collège Romain Rolland à ERSTEIN.

Rapport n° CP/2014/312

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service administratif

Résumé :

Le Conseil Général a décidé la restructuration et extension du collège Romain Rolland à Erstein. Lors de la séance de la commission permanente du 3 décembre 2012, il a validé le Programme Technique Détaillé des Travaux de l'opération.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la validation de l'Avant-Projet Définitif de l'opération.

L'opération doit permettre de restructurer l'ensemble du site du collège Romain Rolland à Erstein, à l'exception du bâtiment recevant le restaurant scolaire dont l'opération de restructuration partielle a été lancée en amont afin de permettre une livraison des travaux à l'horizon de la rentrée scolaire de septembre 2014. Les travaux de restructuration du restaurant scolaire sont actuellement en cours.

Le collège est situé 4 rue de Wissembourg, dans un quartier pavillonnaire. Le site est composé de plusieurs bâtiments construits à différentes époques.

L'établissement accueille actuellement environ 700 collégiens ainsi qu'environ 90 élèves en SEGPA et 10 élèves en DIMA.

Les évolutions d'effectifs annoncés d'ici à 2017 tendent vers un effectif d'environ 845 élèves dont 750 collégiens environ, 85 SEGPA et 10 DIMA.

L'objectif retenu par le Conseil Général du Bas-Rhin est de restructurer et d'étendre l'établissement afin de permettre un accueil pour 900 collégiens + SEGPA + DIMA.

Pour cette opération, les études de conception ont été confiées à l'agence d'architecture WEBER et KEILING, le 16 octobre 2013. La maîtrise d'ouvrage s'est adjointe les compétences d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage en performance énergétique ; la mission a été confiée au bureau d'études SOCOTEC.

Le projet consiste en les travaux suivants :

- la création de 6 logements à l'est de la parcelle avant la démolition du bâtiment logements existant, afin de permettre l'implantation d'un parvis d'entrée sécurisé ;
- la création d'une extension principale sur 3 niveaux de 3068 m² de SU, d'une extension spécifique SEGPA d'un seul niveau sur 403 m² de SU ;
- la démolition des bâtiments B-D et ateliers ;
- la restructuration complète du bâtiment C d'une surface de 2820 m² de surfaces de plancher hors sous-sol ;
- la réalisation de 2 sous-stations reliées à la chaufferie principale conservé et restructurée à son emplacement actuel (*sous-sol demi-pension*).

La synthèse de l'Avant-Projet Définitif figure dans l'annexe jointe.

Le projet permettra également :

- de mettre en conformité l'établissement au regard des différentes réglementations en vigueur (sécurité incendie et accessibilité notamment). Les bâtiments sont par ailleurs vétustes, mal insonorisés et surtout peu isolés.
- de requalifier les entrées et cheminements et donner une dimension paysagère à certains espaces.
- de revoir l'ensemble des espaces, ainsi que le fonctionnement afin de permettre de répondre aux exigences actuelles en matière d'établissement scolaire. La signalétique d'ensemble de l'établissement sera également traitée dans le cadre de l'opération.

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux est de 11 823 000 € hors taxes (valeur novembre 2012). Les coûts de mise en place de locaux modulaires pendant les travaux afin de maintenir l'établissement en fonctionnement sont inclus dans l'enveloppe.

En termes de calendrier, les travaux de construction des logements démarreront en juin 2014 pour une livraison en février 2015. La première phase des bâtiments modulaires sera également livrée en février 2015. Les études de conception de l'extension et restructuration s'achèveront fin août 2014 et l'appel d'offres sera lancé en septembre 2014, avec un démarrage des travaux en mars 2015 pour une livraison, espaces extérieurs compris, début d'année 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve l'Avant-projet définitif des travaux de l'opération de la restructuration et extension du collège Romain Rolland à Erstein dont la synthèse de l'Avant-projet définitif de l'opération est jointe en annexe ;*
- *approuve le coût prévisionnel des travaux à 11.823.000 Euros Hors Taxes (valeur novembre 2012) correspondant au montant de travaux de base conformément au programme technique détaillé des travaux ;*
- *approuve le budget de l'opération intégrant les frais d'études et frais annexes pour un montant de 18.500.000 Euros toutes taxes comprises.*

Strasbourg, le 22/04/14

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several overlapping, fluid strokes.

Guy-Dominique KENNEL